

RÉGLEMENT DE COURSE



PARCOURS

La Montée du Poupet : 17,7 km sur route en 3 ascensions et 2 descentes à travers les pâturages et la forêt de foyards et de sapins, 666 m de dénivelé positif pour 259 m de dénivelé négatif. Départ Salins-les-Bains et arrivée au sommet du Poupet.

La Montée du Fort : 6 km trail avec 380m D+ en contre-la-montre, en 1 ascension direction le Fort Saint-André et 1 descente pour arriver à Salins-les-Bains. Départ Salins-les-Bains.

Le Petit Poupet : 11 km sur route se déroulant sur la partie finale de la Montée du Poupet. Départ du village de Saint-Thiébaud et arrivée au sommet du Poupet avec 450m D+.

Les Forts du Poupet : Un parcours de trail en boucle autour de Salins-les-Bains, 25km sur sentiers et monotraces avec 1800m D+.

La randonnée pédestre : 10 km pour rejoindre les coureurs dans les 2 derniers kilomètres.

ORGANISATION

ASSOCIATION VOLODALEN SOLIDAIRE et ENTENTE JURA CENTRE ATHLÉTISME

CHARTRE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Poupet s'est engagé dans une démarche de développement durable depuis l'édition 2010 et a été labellisé au niveau départemental et régional. Il est soucieux d'être acteur aux côtés des collectivités et renouvelle chaque année son action éco-citoyenne de façon plus respectueuse encore de l'environnement et des hommes par la promotion des valeurs du sport, la sensibilisation des coureurs et des bénévoles au développement durable. Le Poupet a élaboré une charte « Développement Durable » disponible sur le site www.montee-poupet.eu, à respecter par tous. Un coureur ne respectant pas cette charte pourra être disqualifié.

CATÉGORIES

La Montée du Poupet : possibilité de concourir à partir de la catégorie Junior (à partir de 18ans).

La Montée du Fort : possibilité de concourir à partir de la catégorie Cadet (à partir de 16ans)

Le Petit Poupet : possibilité de concourir à partir de la catégorie Cadet (à partir de 16ans).

Les Forts du Poupet : possibilité de concourir à partir de la catégorie Junior (à partir de 18ans).

La randonnée pédestre : accessible à tous.

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL

La Montée du Poupet compte pour le challenge départemental 2018 courses Hors Stade, classée H.C.

HORAIRES

La Montée du Poupet : le départ sera donné Rue de la République (à proximité de la place de la Grande Saline) le dimanche 20 mai 2018 à 10h.

La Montée du Fort : le départ sera donné devant la Grande Saline le samedi 19 mai 2018 à 17h.

Le Petit Poupet : le départ sera donné à Saint-Thiébaud à la sortie du village direction Ivrey vers la croix le dimanche 20 mai 2018 à 10h40.

Les Forts du Poupet : le départ sera donné Rue de la République (à proximité de la place de la Grande Saline) le dimanche 20 mai 2018 à 10h05.

La randonnée pédestre : le départ sera donné Rue de la République (à proximité de la place de la Grande Saline) le dimanche 20 mai 2018 à partir de 8h30.

BARRIÈRE HORAIRE

Pour la Montée du Poupet, une barrière horaire sera mise en place au pied de la dernière côte. Seuls les coureurs passant avant 12h30 à ce carrefour seront autorisés à terminer la course ; les autres coureurs devront arrêter et rejoindre les navettes de retour.

PARKINGS

Plusieurs parkings seront accessibles aux compétiteurs et aux spectateurs.

- Place de la Grande Saline
- Rue des quais
- Place Aubarède
- Rampe Barbarine
- Parking du lycée Victor Considérant
- Autour de la salle de la Communauté de Communes du Pays de salins.
- Place Pré Sainte Marie
- Parking ATAC et SUPER U

INSCRIPTIONS

Pour l'ensemble des courses, les bulletins d'inscription devront être envoyés avant le mercredi 16/05/2018 à Montée du Poupet – Association Volodalen Solidaire – 10 sous le Diévant – 39270 CHAVERIA.

Aucune inscription par téléphone ne sera accordée. Les inscriptions par internet se feront sur le site www.volodalen.com/courses jusqu'au vendredi 18/05/2018, à minuit.

Une majoration de 5€ à partir du lundi 14/05/2018 (exceptée pour la Montée du Fort et la randonnée pédestre) et sur place sera demandée (exceptée pour la randonnée pédestre).

Des inscriptions sur place seront encore possibles le samedi 19/05/2018 de 14h à 16h30 et le jour de la course de 7h à 9h dernier délai.

En fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de bloquer les inscriptions à quelques moments que ce soit.

DROITS D'ENGAGEMENT

La Montée du Poupet : Les participants devront acquitter un droit d'engagement de 21€. À partir du 14 mai et le jour de la course, les droits s'élèveront à 26€.

La Montée du Fort : Les participants devront acquitter un droit d'engagement de 9€. Le jour de la course, les droits s'élèveront à 14€.

Le Petit Poupet : Les participants devront acquitter un droit d'engagement de 14€. À partir du 14 mai et le jour de la course, les droits s'élèveront à 19€.

Les Forts du Poupet : Les participants devront acquitter un droit d'engagement de 24€. À partir du 14 mai et le jour de la course, les droits s'élèveront à 29€.

La randonnée pédestre : Le prix de l'inscription à la randonnée reste à 10 € quel que soit le moment d'inscription.

OBTENTION DU DOSSARD

- LICENCIE FFA : copie de votre licence compétition, ou Athlé Santé Loisir, ou Pass'Running.
- LICENCIE FFTRI : copie de votre licence compétition.
- LICENCIE FFCO : copie de votre licence compétition.
- LICENCIE FFPM : copie de votre licence compétition.
- LICENCIE UGSEL : copie de votre licence compétition.
- LICENCIE UNSS : copie de votre licence compétition.

- LICENCE FSCF, FSGT et UFOLEP : copie de votre licence sur laquelle figure la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.
- NON LICENCE : un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention : « Aptitude à la pratique de la course à pied et de l'athlétisme en compétition ».

Les copies de licences d'autres disciplines sportives nécessitant un certificat médical ne sont plus acceptées.

L'équipe d'organisation encourage les coureurs à finaliser leur dossier d'inscription avant le jour de l'épreuve.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards pourront être récupérés samedi 19 mai 2018 de 14h à 16h30 et le dimanche 20 mai 2018 de 7h à 9h sur la place de la Grande Saline.

PORT DU DOSSARD

Les dossards devront être portés sur la poitrine et non pliés, auquel cas le numéro ne pourra être lu au passage sous le portique d'arrivée ainsi que la visibilité pour nos partenaires.

Aucune réclamation ne sera prise en compte en cas de non classement.

PUCES ÉLECTRONIQUES

Des puces électroniques sont remises avec le dossard. Elles doivent être attachées à une chaussure grâce au bracelet plastique, en suivant le mode d'emploi fourni. Une mauvaise installation pourrait compromettre la détection et le classement du coureur qui en porterait la responsabilité. Le coureur devra également restituer la puce. En cas de non-retour une facture de 20€ sera envoyée.

JURY

Tout litige sera réglé par les deux responsables de l'épreuve.

Nous rappelons également que les chiens ne sont pas autorisés courir avec leur maître. Les bâtons ne sont pas autorisés, seul le trail verra la possibilité d'utilisation des bâtons.

RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera prise en compte s'il s'avère que le dommage est consécutif, soit à un bulletin d'inscription mal rempli ou incomplet, soit au non-respect de l'un des points du règlement.

PASTA PARTY

Sur réservation, une pasta party avec animation musicale est organisée le samedi soir sous les chapiteaux devant la Grande Saline à partir de 19h au prix de 12 €.

REPAS D'APRES COURSE

Sur réservation, un repas d'après course sera servi au tarif de 12 € sous les chapiteaux devant la Grande Saline.

HÉBERGEMENT

L'organisation peut mettre à disposition 70 places en dortoirs de 6 à 10 personnes sur réservation uniquement au prix de 20 € par personne la nuit avec un petit déjeuner. Mais de préférence, donnez la priorité à ceux qui nous soutiennent :

- Hôtel des bains 39110 SALINS-LES-BAINS
- Château de Germigney 39600 PORT LESNEY

Autres possibilités : Camping/caravaning, gîtes ou chambres d'hôtes : renseignements à l'Office du Tourisme de Salins au 03 84 73 01 34.

TRANSPORT DES SACS

Pour la Montée du Poupet et le Petit Poupet, le transport des sacs de coureurs est prévu du départ de la Montée du Poupet à l'arrivée commune. Véhicules de transports devant la Poste (50m avant l'aire de départ) :

- NAVETTE 1 : dossard 1 à 380 (Étiquettes bleues)
- NAVETTE 2 : dossard 381 au 760 (Étiquettes vertes)
- NAVETTE 3 : dossard 761 à 1140 (Étiquettes rouges)
- NAVETTE 4 : dossard 1141 à 1500 (Étiquettes jaunes)

NAVETTES

Des navettes seront présentes au départ de Salins-les-Bains (proximité de la Grande Saline) pour emmener les coureurs du petit Poupet au départ de la course (St Thiébaud). Le départ de la dernière navette est prévu à 9h00.

Trois cars et six masters assureront des rotations pour redescendre les coureurs depuis le Mont Poupet. Ils seront stationnés au pied de la dernière côte (Km 14.8). Veuillez ne pas emprunter le sentier Pasteur pour cause du passage du trail.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile contractée auprès de SMACL.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

CIRCULATION

Les participants devront respecter le code de la route. Les carrefours seront gardés par des signaleurs chargés de la circulation. La dernière côte de Poupet et l'accès à l'arrivée et à la redescente seront interdits à la circulation, y compris cycliste, par arrêté municipal de 8h à 13h, sauf organisation, secours, sécurité, gendarmerie, médecins. La Police et l'organisation sont les décideurs de la réouverture.

CYCLISTES

Aucun athlète ne pourra être accompagné lors de la course sous peine d'être disqualifié. La direction de course, les signaleurs, les juges arbitres, la gendarmerie et la police municipale seront habilités à prendre la décision d'arrêter tout cycliste roulant parmi les coureurs.

RAVITAILLEMENT

La Montée du Poupet : Trois points d'eau (km 3,8 - km 12,2 - km 16,3) et trois ravitaillements (km 6,5 - km 10 - km 14,5) sont prévus le long du parcours ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

La Montée du Fort : Un ravitaillement à l'arrivée.

Le Petit Poupet : Deux points d'eau (km 6 - km 9) et deux ravitaillements (km 4 - km 8) sont prévus le long du parcours ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

Les Forts du Poupet : Un point d'eau (km 17,5) et deux ravitaillements (km 8,5 – km 12,7) sont prévus le long du parcours ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

La randonnée pédestre : un ravitaillement à retirer avant le départ vous sera fournie

DOUCHES

Des vestiaires et des douches seront prévus vers la place de la Grande Saline.

ASSISTANCE MEDICALE

Deux médecins seront présents sur l'épreuve, ainsi que l'Ordre de Malte. Les médecins de la course pourront empêcher un athlète de prendre le départ, s'ils jugent opportun de le faire, ou pourront l'arrêter en cours d'épreuve.

CONTROLES ANTIDOPAGE

Des contrôles antidopage pourront être réalisés. Les athlètes seront nommés ou tirés au sort par le médecin préleveur assermenté. Pour les athlètes récompensés, les primes dues seront

sous conditions suspensives en attente des résultats des contrôles et seront envoyées aux athlètes ultérieurement.

RECOURS

Le Poupet s'est assuré les services d'un avocat. Tous problèmes rencontrés dans le cadre de la manifestation, par les compétiteurs, les spectateurs, l'administration, les partenaires et mécènes, la presse et autres prestataires de service (sécurité civile, groupes musicaux, traiteurs, contrôles anti dopage, coureurs, spectateurs, informatique, etc.) seront transmis immédiatement à cet avocat pour instruction.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- Souvenir à tous les coureurs au retrait du dossard.
- Une rose à l'arrivée à chaque féminine.
- Tirage au sort de dossard pour de nombreux lots : lampes, petit mobilier, lots de vin du Jura, produits locaux et régionaux, ensembles de sport, etc.

Pour la Montée du Poupet :

Récompenses pour le classement scratch : des primes*, de 400 Euros à 50 Euros, seront distribuées du 1er au 8^{ème} homme et des primes, de 400 Euros à 50 Euros, seront distribuées de la 1ère à la 5ème femme.

Récompenses pour les catégories : Premiers de chaque catégorie (sans cumul) de junior à vétéran 4 - hommes et femmes.

Le premier club non jurassien le plus représenté au nombre de coureurs, sera récompensé.

(*Les primes seront non cumulables. Les primes du 1er homme et de la 1ère femme seront doublées en cas de record de l'épreuve. Les prix seront remis en chèque au nom des primés.) Pour les athlètes récompensés, les primes dues seront sous conditions suspensives en attente des résultats des contrôles et seront envoyées aux athlètes ultérieurement.

Pour la Montée du Fort :

- Scratch : 3 premiers hommes – 3 premières femmes

Pour le Petit Poupet :

- Scratch : 3 premiers hommes – 3 premières femmes
- Servant de course support à l'épreuve cadette

Pour les Forts du Poupet :

- Scratch : 5 premiers hommes – 5 premières femmes

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

EX-ÆQUO

Un seul coureur sera déclaré vainqueur aussi bien au scratch qu'en catégorie en cas d'ex-æquo.

RESULTATS

Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées sur place, ainsi que sur la place de la Grande Saline. Les résultats seront consultables sur le site internet de la course le soir même.

C.I.N.L

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, tout coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de notre organisation "la Montée du Poupet" chaque coureur peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Pour les coureurs qui ne le souhaitent pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant votre nom, prénom et adresse.

IMAGE

En s'inscrivant, les concurrents reconnaissent et autorisent les organisateurs, les partenaires, les médias et prestataires de service à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prisent à l'occasion de leur présence ou participation à la Montée du Poupet, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour une durée illimitée autorisée par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ACCEPTATION

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et à en accepter et respecter les clauses sous peine de disqualification.

REMISE DES PRIX

Pour la Montée du Poupet, le Petit Poupet et les Forts du Poupet :

- 14h30 : Tirage au sort parmi les coureurs présents
- 14h30 : Scratch et catégories
- 16h00 : Pot de l'amitié offert par l'organisation
- > Sous les chapiteaux devant la Grande Saline de Salins-les-Bains.

Pour la Montée du Fort :

- 18h : Scratch
- > Sous les chapiteaux devant la Grande Saline de Salins-les-Bains.

ACTION CARITATIVE

Lors de l'inscription, les coureurs peuvent choisir de verser un don redistribué à l'AFM et aux projets solidaires de l'association Volodalen au Bénin.

ANIMATIONS MUSICALES

Des groupes musicaux seront présents dans les villages traversés, le long du parcours, durant le repas d'après course et lors de la remise des prix.